

Guide du parent 2025



Parc Carré-Versailles

65, rue de Versailles

Inscription à partir du 1er mai, 8h



BIENVENUE AU SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE



Le service d'animation estivale de Victoriaville vous souhaite la bienvenue. Nous sommes très heureux de vous compter parmi nous pour la saison estivale, soit du 25 juin au 12 août 2025.

Ce guide vous permettra d'en apprendre davantage sur le fonctionnement général du site d'animation **Carré-Versailles**. Conservez-le précieusement afin de vous y référer tout au long de l'été en cas de besoin.

Vous retrouverez en dernière page, la programmation complète. Prendre note que la planification détaillée hebdomadaire sera disponible auprès des animateurs dès le début des camps.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Bon été!

MISSION DE NOTRE SERVICE

- Offrir des activités sportives, artistiques, récréatives et socioéducatives enrichissantes où le plaisir est une priorité;
- Contribuer au développement de l'autonomie, du jeu libre et de l'adoption de saines habitudes de vie chez les enfants;
- Permettre aux jeunes de s'impliquer dans une vie de groupe et de quartier et leur permettre de découvrir leur milieu.

En bref, c'est offrir un été incroyable à votre enfant à travers une tonne d'activités plus amusantes les unes que les autres.

Clientèle: Enfants ayant 5 ans au 30 septembre 2024 et 12 ans maximum.

Durée: L'animation estivale est offerte du 25 juin au 12 août 2025.

Tarif d'inscription: 60 \$ par semaine *

*Tarif préférentiel par famille

NOTRE ÉQUIPE

L'animation estivale compte plus d'une centaine de jeunes travailleurs regroupant des animateurs et des accompagnateurs. Plusieurs heures de formation avant la saison sont obligatoires pour l'ensemble de l'équipe. Au niveau de l'administration, nous comptons plusieurs intervenants que vous serez appelés à côtoyer. Voici un bref tableau vous indiquant les différents intervenants, leur rôle ainsi que la façon de communiquer avec eux en cas de besoin.

Rôle	Tâche	Contact
Stagiaire en animation	Accompagner l'animateur dans l'exécution de ses tâches dans le cadre d'un programme de stage.	Veuillez communiquer avec l'animateur en chef.
Animateur	Assurer l'animation des groupes qui lui sont confiés, préparer une programmation variée et assurer la sécurité de son groupe.	Par le biais de la boîte à lunch, par message ou en personne directement au parc.
Accompagnateur régulier	Accompagner des enfants ayant des besoins particuliers afin de favoriser la participation.	En personne directement au parc.
Accompagnateur en chef Antoine Larivière (Rapido)	Accompagner des enfants ayant des besoins particuliers et encadrer l'équipe d'accompagnateurs.	Via téléphone: 819 302-9257 En personne directement au parc.
Coordonnateur Charlotte Dumont (Tiktak)	Superviser, coordonner, évaluer et soutenir le personnel. Assurer un suivi auprès des parents au besoin.	En personne directement au parc. parc.carreversailles@victoriaville.ca Tel : (819) 302-8935
Responsable au programme d'intégration Frédéric Turcotte	Soutenir les accompagnateurs dans leurs interventions et coordonner le processus d'intégration en partenariat avec Pascale Fortin (responsable des demandes).	Via courriel : integrationae@victoriaville.ca Via téléphone : (819) 302-7825
Responsable au programme régulier Alexandra Camiré	Soutenir les animateurs dans leurs interventions auprès des enfants et des parents au programme régulier.	Via courriel: animationestivale@victoriaville.ca Tél : 819 302-9147
Adjointe administrative, responsable des inscriptions Émilie Gagné	Soutien aux inscriptions (inscription début d'été, achat du service prolongé et achat de sorties) et premier répondant pour toutes questions par rapport au fonctionnement.	Via courriel : inscriptionae@victoriaville.ca Tél: 819 751-4522
Superviseure des services estivaux Éloïse D'Amour	Supervise et participe au recrutement, à l'encadrement et à l'évaluation du personnel. Assure la logistique de l'animation estivale.	Via courriel: eloise.damour@victoriaville.ca Tél: 819 740-7230

RENCONTRE D'INFORMATIONS

La rencontre d'informations obligatoire sera diffusée de façon virtuelle et celle-ci devra être visionnée avant la première journée du service d'animation. La rencontre aura lieu le 4 juin en soirée via TEAMS en direct. Si jamais ce moment n'est pas propice pour les familles, une rediffusion sera disponible via le site internet et envoyée à tous les parents via courriel.

Il est important et obligatoire pour tous les **nouveaux*** parents de se présenter à cette rencontre d'informations ou encore de visionner ultérieurement la vidéo. De plus, il est fortement suggéré aux anciens d'également visionner le tout. Le lien TEAMS vous sera envoyé préalablement par courriel ou encore sera disponible au vic.to/animationestivale

*Nouveaux :

- Parents qui inscrivent leur enfant à l'animation estivale de Victoriaville pour la première fois;

Rencontre d'informations virtuelle

Date: Mercredi 4 juin 2025

Heure: 18 h 30

VISITE DES LIEUX ET RENCONTRE DE L'ÉQUIPE

Tout comme l'an dernier, les parents pourront se déplacer au camp de jour la semaine précédant le début du service afin de rencontrer l'animateur en chef et son équipe. Les familles pourront récupérer **le guide du parent, le chandail** fourni à l'inscription et **visiter les lieux**, au besoin. C'est un excellent moment pour poser vos questions et également créer un premier contact avec l'équipe de travail et votre enfant.

Si jamais le parent ne se présente pas, le chandail sera remis durant la première semaine des activités. Prendre note que cette visite **n'est pas obligatoire.**

Visites des lieux et rencontre de l'équipe sur place

Date: Jeudi 19 juin 2025

Heure: Entre 18 h et 20 h

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

HEURES D'OUVERTURE

Les différents sites de l'animation estivale sont ouverts du:

lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30.

Les heures d'ouverture et de fermeture doivent être rigoureusement respectées. Lorsqu'un parent, pour une raison majeure, prévoit être en retard, doit aviser le personnel. Des frais de 3 \$ par 5 minutes de retard s'appliquent. De plus, prendre note que nous ne sommes pas responsables de votre enfant avant l'heure d'ouverture.

Nous offrons un service prolongé avant et après les heures régulières, voir le détail de ce service en bas de page.

DÉPART DES ENFANTS

Afin d'assurer la sécurité de tous, ceux et celles qui viennent chercher un enfant doivent être inscrits sur la liste de personnes ayant l'autorisation de quitter avec l'enfant. Cette liste a été remplie lors de l'inscription de votre enfant. Il est possible d'ajouter des personnes à cette liste pendant l'été en avisant l'animateur en chef. Pour quitter avec l'enfant, une carte d'identité devra être présentée.

Les enfants ayant l'autorisation de quitter seul pourront se prévaloir de ce droit. Ils pourront quitter seulement en fin d'avant-midi (12 h) et/ou en fin de journée (16 h 30).

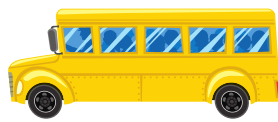
SERVICE PROLONGÉ (PÉRIODES DE GARDE)

En sélectionnant le choix "service prolongé" lors de l'inscription au coût de 20 \$ par semaine, votre enfant sera automatiquement ajouté à la liste du service prolongé pour la semaine en vigueur. De cette façon, votre enfant peut bénéficier du service prolongé en matinée et en fin de journée durant la semaine sélectionnée.

De plus, la période du dîner N'EST PLUS considérée comme une période de garde. Voici donc les deux plages horaires du service prolongé :

- **7 h à 8 h**
- **16 h 30 à 17 h 30**

SORTIES PAYANTES



Les sorties payantes ont lieu les jeudis ou les vendredis. Elles ne sont pas incluses dans le tarif d'inscription pour l'été. Prendre note que l'inscription est requise pour participer aux sorties extérieures. **Le chandail du parc est obligatoire pour ces sorties.**

IMPORTANT

- Vous pouvez inscrire votre enfant aux sorties dès le 1er mai 2025.
- Date limite d'inscription : **7 jours avant la sortie**
- L'accès à la sortie est refusé à l'enfant qui se présente le matin même sans inscription préalable.
- Certaines sorties ont un nombre d'inscription maximum pour respecter les capacités des lieux visités.
- Veuillez vous rendre en dernière page de ce présent guide pour retrouver la programmation et les sorties payantes. L'indication \$ dans le calendrier vous permet de repérer les sorties payantes.

PRENDRE NOTE QUE LE PARC RESTE OUVERT POUR LES ENFANTS QUI NE SONT PAS INSCRITS POUR LA SORTIE. DES ACTIVITÉS RÉGULIÈRES SERONT OFFERTES.

SORTIES LOCALES

Ces activités sont incluses dans le coût d'inscription. Aucune inscription n'est requise, cependant l'enfant doit être inscrit pour la semaine en cours. **Le chandail du parc est obligatoire pour ces sorties.**

HORAIRE HEBDOMADAIRE

La programmation de l'été est disponible en version simplifiée à la dernière page de ce guide et est sujet à changement. Vous pourrez retrouver l'horaire complet de la semaine affiché sur le babillard de votre service d'animation.

ACHAT – INSCRIPTION

Afin de faire l'achat du **service prolongé** ou de **sorties**, veuillez vous rendre au vic.to/animationestivale.

Pas d'ordinateur, pas internet ni de carte de crédit ?

Vous devez prendre rendez-vous par téléphone au 819-751-4522 en suivant les instructions sur la boîte vocale à compter du 1er mai 2025, 8h00. L'inscription aura ensuite lieu **au Complexe sportif Sani Marc au 701 rue de Lacadie.**

BAIGNADE ET TEST DE NAGE



Si la météo le permet, les animateurs et les enfants se déplacent à la piscine municipale la plus près afin de se rafraîchir. **Il est obligatoire pour l'enfant d'avoir en tout temps son maillot de bain, son casque de bain, sa serviette de plage et un objet de flottaison au besoin.** Les enfants n'ayant pas leur matériel ne peuvent pas se présenter dans l'enceinte de la piscine ou encore doivent rester assis durant la période de baignade.

Prendre note qu'un **test de nage** est fait en début de saison par les sauveteurs. TOUS les enfants inscrits dans nos services devront se soumettre à ce test par mesure de sécurité. À la suite de ce test, le sauveteur en chef jugera de la capacité à nager de votre enfant et déterminera le matériel obligatoire (objets de flottaison).

MÉDICATION ET MALADIE

Aucun médicament ne peut être administré à un enfant sans le consentement écrit d'un parent. Veuillez vous adresser à l'animateur en chef pour remplir le formulaire et lui donner vos indications.

En cas de maladie grave soudaine ou d'accident, un responsable réclamera l'assistance médicale nécessaire ou se rendra au service d'urgence. L'animateur en chef accompagnera l'enfant jusqu'à l'arrivée du parent responsable.

*Si votre enfant présente des symptômes de maladies contagieuses ou si sa condition ne lui permet pas de participer au déroulement régulier de la journée, l'animateur en chef se réserve le droit de retourner l'enfant à la maison.

COLLATIONS ET REPAS



Les parents doivent fournir deux collations et une bouteille d'eau. Il est strictement interdit de fournir des collations à base d'arachides ou de noix. Votre enfant doit apporter son lunch tous les jours s'il est présent lors de la période de garde du midi. Cependant, les boîtes à lunch ne sont pas réfrigérées, il faut donc prendre des dispositions à cet effet.

N'oubliez pas que d'adopter de bonnes habitudes alimentaires est très important afin de préserver la santé et le niveau d'énergie de vos enfants.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE À FOURNIR

Tous les jours, chaque enfant doit obligatoirement avoir un sac à dos comportant tous les items suivants, identifiés à son nom :

- Une bouteille de crème solaire (IMPORTANT de mettre de la crème le matin avant de partir de la maison)
- Une bouteille d'eau
- Deux collations
- Un repas froid (idéalement). Des micro-ondes sont disponibles.
- Un costume de bain, un casque de bain et une serviette de plage
- Un gilet de sauvetage ou ballon (au besoin).

OBJETS INTERDITS

- Cellulaires;
- Tablettes électroniques;
- Appareils photo;
- Autres objets électroniques;
- Jouets et objets personnels.



CODE VESTIMENTAIRE

Nous suggérons fortement que l'enfant porte :

- Un chapeau ou une casquette
- Un t-shirt
- Un chandail chaud
- Un short
- Des espadrilles ou des sandales confortables attachées à la cheville.



RATIO 2025

RATIOS ANIMATEUR/ENFANTS

Au parc:

- 5-7 ans: 1 animateur pour 15
- 8-9 ans: 1 animateur pour 15
- 10 ans et +: 1 animateur pour 15

En sortie extérieure:

- 5-7 ans: 1 animateur pour 5
- 8-9 ans: 1 animateur pour 6
- 10 ans et +: 1 animateur pour 8

CODE DE VIE

Règles du service d'animation

1. Je respecte les animateurs et les autres enfants. Aucune violence verbale ou physique ne sera tolérée.
2. Je respecte le matériel et les lieux.
3. Je participe activement aux activités. J'écoute attentivement les consignes données.
4. S'impliquer, démontrer une attitude positive, faire preuve d'ouverture et favoriser un bon climat de groupe.

PROCÉDURE APPLIQUÉE EN CAS DE NON-RESPECT DE L'UNE DES QUATRE RÈGLES:

En cas de non-respect des règlements, des interventions et des avertissements verbaux seront faits dans un premier temps, notamment par la remise de billets jaunes.

Le billet jaune a pour but d'offrir au parent un suivi de la situation de l'enfant au parc, et ce, avant la remise d'un avis disciplinaire plus formel. Les billets jaunes s'appliquent uniquement en ce qui a trait aux infractions mineures des règlements, c'est-à-dire que le comportement ne met pas en danger la sécurité de l'enfant, d'un autre enfant ou d'un animateur.

Dans le cas où le comportement fautif demeure ou dans le cas d'une infraction grave, voici notre protocole* :

1er avertissement écrit : le parent doit signer l'avis

2e avertissement écrit : le parent doit signer l'avis et suspension d'une journée

3e avertissement écrit : suspension de trois jours et rencontre pour réintégration avec le responsable

4e avertissement écrit : suspension immédiate pour le reste de l'été

***Nous pouvons modifier cette échelle de conséquence selon la gravité des gestes posés.**

Lorsqu'un enfant fait preuve de mauvaise conduite lors d'une sortie extérieure, nous pourrions lui refuser l'accès à une prochaine sortie.

PROGRAMME D'INTÉGRATION



La Ville de Victoriaville offre un accompagnement adapté aux enfants qui ont des besoins particuliers afin de faciliter leur participation aux activités de l'animation estivale.

Pour bénéficier du programme d'intégration, le jeune doit avoir l'intérêt et la capacité à participer à la majorité des activités régulières du groupe avec le soutien d'un accompagnateur. Un enfant nécessitant une programmation majoritairement parallèle à celle prévue au service régulier ne présente pas le profil nécessaire pour une expérience d'intégration optimale. De plus, le jeune doit être en mesure de respecter le code de vie de l'animation estivale avec le soutien de son accompagnateur même s'il est au programme d'intégration.

Pour faire une demande pour le programme d'intégration ou pour avoir de plus amples informations, veuillez consulter le site Internet du programme d'intégration au : vic.to/animationestivale/integration. Veuillez noter que la date limite pour faire une demande était le 14 février 2025 et que toute demande reçue après cette date est automatiquement mise sur la liste d'attente.

PROCÉDURES DE REMBOURSEMENT

- **L'annulation de l'inscription aux sorties est possible avant la date à laquelle débute le service d'animation (25 juin 2025). Après cette date aucun remboursement ne sera effectué, à moins que la demande d'annulation ne résulte d'un cas exceptionnel, tel une incapacité physique (preuve médicale exigée), puisque des frais seront déboursés par le service d'animation estivale pour la sortie de votre enfant.**
- **L'annulation d'une semaine d'inscription est possible jusqu'à un minimum de 7 jours avant le début de la période de fréquentation soit le lundi de la semaine précédente.**
- Pour toutes demandes, communiquer par courriel au inscriptionae@victoriaville.ca
- Si annulation ou modification par l'administration de l'animation estivale, la personne inscrite peut être remboursée au prorata. Certaines exclusions s'appliquent.
- Aucun remboursement n'est effectué en argent. Selon votre mode de paiement, il est possible de recevoir le remboursement par chèque (paiement en personne) ou par carte de crédit (paiement en ligne). Le délai encouru pour obtenir le remboursement est variable (6 à 8 semaines).

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI AM THÉMATIQUE	JEUDI	VENDREDI
SEMAINE 1 25 AU 27 JUIN	Fermé	Fermé	Journée d'ouverture	Animation 	Animation
SEMAINE 2 30 AU 4 JUILL.	AM : KATAG	AM : Quilles 	Thématique	AM : Local Sakteparc (grands)	Animation 
SEMAINE 3 7 AU 11 JUILL.	AM : Crème Glacée	Animation 	Tournoi de soccer Lieu: Mgr. Milot	MUSÉE DE LA CIVILISATION \$	AM : RDV Intérogénération 
SEMAINE 4 14 AU 18 JUILL.	AM : Atelier Action Toxicomanie PM : Piscine Édouard-Dubord	AM: Mont Gleason 	Thématique	AM : Atelier Action Toxicomanie 	LASERFORCE \$
SEMAINE 5 21 AU 25 JUILL.	AM : Patinage libre 	AM : Cinéma	AM : Spectacle de magie 	EXPO AGRICOLE \$	AM : Grange Fleury
SEMAINE 6 28 AU 1 AOÛT	AM : Bibliothèque PM : Sortie à vélo (moyens et grands)	Animation 	PM : Royaume du jeu	ISAUTE \$	Animation 
SEMAINE 7 4 AU 8 AOÛT	Animation 	Journée découverte au Mont Arthabaska	Thématique	Zoo de Granby \$	AM: Miakim L'Heureux 
SEMAINE 8 11 AU 13 AOÛT	PM: Fête de fermeture	Fête estivale Lieu: Parc Amitié	* Sujet à changement. Vous référer au tableau à l'entrée de votre service d'animation.		

 = Visite à la piscine